

LE COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE : ce que porte le Sgen-CFDT

LE SGEN-CFDT S'ENGAGE POUR OBTENIR DES AVANCÉES POUR LES PERSONNELS

La CFDT défend un grand service public de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR), soutien de l'insertion professionnelle, de la démocratisation de la réussite des étudiants et du développement des connaissances. La CFDT exige de l'État qu'il assume ses responsabilités : les contraintes nouvelles doivent être financées.

Le Sgen-CFDT défend un projet ambitieux pour l'ESR qui permet aussi bien de réunir l'ensemble des formations post-bac, que de faire travailler ensemble tous les acteurs de la recherche, qu'elle soit portée par les universités ou par les organismes de recherche.

Le Sgen-CFDT syndique l'ensemble des personnels de l'ESR. Il se bat pour l'équité de traitement entre les personnels et pour défendre l'intérêt général : mobilité, rémunérations, conditions de travail...

Le Sgen-CFDT s'inscrit dans une logique de dialogue social et de négociation, pour obtenir des résultats. La CFDT refuse d'être une organisation qui dit non à tout et qui n'empêche rien.

LES COMPÉTENCES DU CTMESR :

- gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences ;
- règles statutaires et règles relatives à l'échelonnement indiciaire ;
- évolutions technologiques et de méthodes de travail des administrations, établissements ou services et à leur incidence sur les personnels ;
- orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition y afférents ;
- formation, développement des compétences et qualifications professionnelles, insertion professionnelle ;
- égalité professionnelle, parité et lutte contre toutes les discriminations ;
- santé au travail et conditions de travail, en lien avec le CHS-CT.

NOS REVENDICATIONS :

- développer les **coopérations** entre établissements et la **coordination** de l'ensemble de l'ESR à l'échelle nationale comme à celle des territoires ;
- obtenir une **représentation démocratique** de l'ensemble des personnels dans les instances : suppression de la prime majoritaire dans les CA...
- **titulariser** tous les personnels précaires avec ouverture et financement des postes nécessaires ;
- **revaloriser** les carrières, améliorer les taux de promotion et obtenir le dégel du point d'indice ;
- appliquer les **accords sur la prévention des risques psychosociaux** ;
- créer une **hors-classe pour les chargés de recherche** ;
- favoriser la **mobilité** entre les fonctions publiques.

LA CFDT S'ENGAGE

Dans la Fonction publique, la CFDT a signé des accords qui améliorent la situation des agents :

- **31 mars 2011** : la CFDT a signé l'accord sur la résorption de la précarité dans la Fonction publique. L'accord sur la précarité a permis à des milliers d'agents contractuels d'être titularisés ou d'obtenir un CDI.
- **22 octobre 2013** : la CFDT a signé l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux dans la Fonction publique. Elle entend agir sur les causes de risques professionnels dans l'organisation du travail en favorisant le dialogue social et l'expression des personnels à tous les niveaux pertinents.
- **8 mars 2013** : la CFDT a signé l'accord sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la Fonction publique. Elle entend peser pour lutter contre les inégalités qui persistent à tous les niveaux, notamment celui des rémunérations et des parcours professionnels.